

Fait à Cambrai, le 21/01/2023

E-Courtier.fr
LEMAIRE Thierry
22 bis Route d Arras
59400 CAMBRAI

Félicitations et Bienvenue sur Good-Immo !

Vous faites partie des 6.000 agents qui depuis 2021 ont déjà publié une annonce sur Good-Immo.fr
Bénéficiez de tout le potentiel de notre site en choisissant votre abonnement.
Voici un résumé de ce que vous pouvez faire chez Good-Immo.



Estimateur Stella

Economisez en utilisant
notre estimateur Stella (big data)



Partage des mandats

Entre agents immobiliers.
Gérer les mandats de Good-Immo
selon vos disponibilités



Bons de visite

Simplifiez, Sécurisez, Gérez
vos bons de visites avec une
signature électronique.



Gestion Locative

Gestion déléguée, automatisée,
sans carte G,
sans compte séquestre,
Rétrocession de 1% du loyer
charges incluses.

Quelques conseils sur nos services gratuits

Vos parutions via la passerelle Ubiflow sont automatiques, vous pouvez publier manuellement.
Vous pouvez modifier vos informations et votre logo sur votre profil
Mettez s'il vous plait, à jour vos annonces, ajouter des photos, des liens
Il y a un moteur de recherche sur vos biens par secteur ou par mandataire
Géolocalisation de votre enseigne et de vos annonces

Nos services payants

- o Percevez des commissions en gestion locative sans sa gestion quotidienne ni carte G.
- o Travaillez en Inter-Cabinets en partageant des mandats automatiquement.
- o Economisez en faisant vos estimations via notre outil big data : Stella.
- o Gérez / Retrouvez vos bons de visites avec une signature par SMS.
- o Vendez les mandats Good-Immo.fr sur votre secteur : de 3 à 10 dossiers / an.
- o Obtenez une meilleure visibilité et votre présence dans nos annuaires.
- o Dévenez Indicateur ou Mandataire en Immobilier Neuf.



Scannez ce contrat signé et insérez-le sur votre profil ou par email à contact@good-immo.fr

Offre de base : Gratuit + Gestion Locative + Parrainage

Offre Classic : Gratuit+Base+ Mandats Intercab et Good-Immo + 5 estimations+Bons de visites + Indicateur/Mandataire Immo Neuf.

o Offre de base, je choisis le paiement o à 8 euros HT par mois o à 96 euros HT par an

o Offre classic, je choisis le paiement o à 18 euros HT par mois o à 180 euros HT par an

Etant le représentant de E-Courtier.fr , je signe mon contrat pour mise en place de mes services.

Good-Immo Le : 21/01/2023 09.50.45.28.98 Signature :	E-Courtier.fr Thierry LEMAIRE Id : 2 - 0669430259 Date et Signature :
---	---

Nos conditions Générales de Vente

Clause n° 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve, aux conditions de souscription du Service (ci-après « Service ») offert sur Good-Immo marque de E-Courtier.fr (E-Courtier.fr SARL au capital social de 5,000 Euros, immatriculée au RCS de Douai sous le numéro RCS 539 330 480, dont le siège social est situé 22 Bis Route d'Arras 59400 CAMBRAI (ci-après « Good-Immo »). Ces CGV sont accessibles à tout moment sur le site <https://Good-Immo.com> et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Toute prestation accomplie par Good-Immo implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Inscription et Abonnement

Toute inscription agréée par Good-Immo donne droit à la création d'un Compte.

Le Partenaire s'engage à transmettre à Good-Immo, lors de son inscription, des informations exactes, sincères et vérifiables et à les modifier.

dès qu'une correction s'impose. Good-Immo se réserve le droit de refuser dès la demande d'inscription ou d'annuler à

tout autre moment, l'inscription d'un Partenaire ayant donné des informations inexactes ou concurrentielles à son activité ou de celle d' E-COURTIER.

L'accès à certains services nécessitent un préalable de souscrire à un Abonnement annuel. Cet abonnement est à tacite reconduction annuelle

Le Partenaire devra par lettre recommandée résilier son abonnement 2 mois avant la date anniversaire. Il ne pourra plus accéder à une partie

de son accès, (Bons de visites, Gestion locative assistée...) si son abonnement n'a pas été renouvelé

Une fois avoir acquitté son abonnement annuel, Le Partenaire pourra commander à sa guise les services optionnels proposés par Good-Immo

Clause n° 3 : Prix

Les prix des services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie

de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA au jour de la commande.

La société Good-Immo s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services

commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 4 : Rabais, ristournes et Escompte

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Good-Immo serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou

de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue : soit par chèque ; soit par carte bancaire ; soit par virement

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services fournis au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société Good-Immo une

pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement

d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause ' Retard de paiement ', l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes

restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit Good-Immo

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société Good-Immo conserve la propriété des fiches vendues jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre,

si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Good-Immo se réserve le droit de revendiquer, dans le

cadre de la procédure collective, les fiches vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Accès à son compte - Evolution de l'offre

Good-Immo ne peut garantir un fonctionnement permanent, tous les jours de l'année. Afin d'assurer la qualité du Service, des opérations de

réactualisation technique, peuvent entraîner des coupures d'accès au Service, effectuées par Good-Immo, ne peuvent engager sa responsabilité.

L'Acheteur comprend qu'il ne pourra pas accéder à son compte si celui-ci n'est pas approvisionné. L'Acheteur prend connaissance que certains

services sont en cours de développement et évoluent quotidiennement. Ces améliorations n'engagent pas la responsabilité de Good-Immo.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société Good-Immo ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses

obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend

de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Protection de la Base de Données et Serveurs

La Base de données et serveurs sont la propriété de Good-Immo et sont protégées le Code de la propriété intellectuelle.

Protection du droit d'auteur et toute autre disposition nationale et internationale en vigueur notamment la directive européenne du 11 mars 1996

Good-Immo interdit l'extraction et la réutilisation de tout ou partie du contenu de celle-ci, sans son autorisation expresse et préalable.

Le Partenaire s'interdit de reproduire, transformer, communiquer, distribuer, de façon permanente ou provisoire, les scripts, et données du site

Clause n° 12 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce dont dépend Cambrai.